

Vous êtes un artiste ?

Vous avez un handicap ?

Vous pouvez recevoir de l'argent pour votre travail d'artiste.

Par exemple, parce que :

- vous faites de la peinture
- vous faites du théâtre
- ou que vous faites de la musique.



C'est bien d'être payé pour son travail.

Mais parfois quand on est payé, on peut avoir moins d'allocation.

Ça dépend.

Dans ce document, on va expliquer ce qui peut changer.



Les allocations c'est quoi ?

C'est l'argent que vous recevez tous les mois.

Parce que vous avez un handicap.

Il y a plusieurs allocations différentes.



1. L'Allocation de Remplacement de Revenu

Quand on a un handicap, on peut recevoir

l'Allocation de Remplacement de Revenus.

On dit aussi **ARR**.

C'est de l'argent qu'on peut recevoir tous les mois.

C'est quand on ne peut pas travailler

à cause de son handicap.



Vous êtes payé pour votre travail d'artiste ?

Votre ARR peut changer.

Ça dépend de combien d'argent vous gagnez.

Par exemple :

Louis a un handicap.

Louis est acteur.

Chaque année, il reçoit 3 000 euros pour son travail d'acteur.

L'ARR de Louis a changé.

Chaque année, Louis reçoit 1 500 euros en moins par an.



Vous travaillez comme artiste pendant très peu de temps ?

Votre ARR ne va pas changer.

Par exemple :

Camille fait un spectacle de théâtre pendant 1 semaine.

Camille reçoit de l'argent pour ce spectacle.

Quand il n'y a plus de spectacle,

Camille ne reçoit plus d'argent.

Son ARR ne va pas changer.



Vous ne travaillez plus depuis 2 ans ?

Et vous voulez recommencer à travailler comme artiste ?

Alors la règle est différente.

Vous allez continuer à recevoir votre ARR comme d'habitude ou un peu moins.

C'est une règle pour aider les gens à travailler à nouveau.



2. L'Allocation d'Intégration

Quand on a un handicap, on peut recevoir l'Allocation d'Intégration.

On dit aussi AI.

C'est de l'argent qu'on peut recevoir tous les mois.

C'est pour payer toutes les choses qu'il faut payer à cause de son handicap.



Vous êtes payé pour votre travail d'artiste ?

Vous pouvez continuer à avoir votre AI.

Votre AI ne va pas changer.



Vous gagnez vraiment beaucoup d'argent pour votre travail d'artiste ?

Alors votre AI va changer.

Par exemple :

Raphaël gagne environ 72 000 euros par an ou plus.

Alors son AI va changer.

Il va recevoir moins d'argent pour son AI.

Mais c'est très rare.

Parce que 72 000 euros c'est beaucoup d'argent.

C'est environ 6 000 euros par mois.



Vous ne recevez que l'AI ?

Ça veut dire que vous ne recevez pas d'autres aides.

Alors c'est facile.

Vous pouvez être payé pour votre travail d'artiste.

Votre allocation ne va pas changer.



3. Les autres aides

Quand on a un handicap, on peut recevoir des aides.

Par exemple : de l'AViQ, de Phare, de la VAPH.

Ce sont des services

pour les personnes avec un handicap.



On peut recevoir quoi comme aide ?

On peut recevoir par exemple :

- des aides pour faire des travaux dans sa maison
- des aides pour acheter du matériel
- des aides pour se déplacer
- des aides pour faire une formation.



Vous êtes payé pour votre travail d'artiste ?

Vous pouvez continuer à avoir ces aides.

Mais il faut faire attention aux aides pour le logement.

Quand on reçoit de l'argent tous les mois,
cette aide peut changer.



Les droits d'auteur

Parfois quand on est artiste.

On peut recevoir des droits d'auteur.

C'est une loi qui protège les créations d'un artiste.

Les créations c'est ce qu'un artiste fait.

Par exemple :

- ses livres
- ses chansons
- ses films
- ses peintures.



Comme ça les artistes peuvent gagner de l'argent
quand on utilise leurs créations.



Vous avez créé quelque chose ?

Par exemple : un spectacle de théâtre.

Vous pouvez recevoir jusqu'à 836,7 euros de droits d'auteur par an.

Votre ARR ne va pas changer.

Vous recevez plus que 836,7 euros par an pour vos droits d'auteur ?

Alors votre ARR va diminuer.

Votre AI peut changer.

Mais ça dépend de plein de choses.



L'exemple de Vincent

Vincent est musicien.

Vincent a un handicap.



Vincent reçoit une ARR et une AI.

Vincent reçoit :

- 880 euros par mois pour l'ARR
- et 680 euros par mois pour l'AI.



Vincent travaille aussi comme musicien.

Il fait des concerts.



Vincent gagne 400 euros pour chaque concert.

Il fait environ 10 concerts par an.

Vincent gagne donc 4000 euros par an.

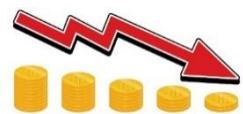


L'ARR de Vincent va changer.

Parce que Vincent gagne 4000 euros par an.

Vincent va recevoir moins d'argent pour son ARR.

Vincent va recevoir 714 euros par mois pour l'ARR.



Mais son AI ne va pas changer.

Et si c'est le premier travail de Vincent ?

Ou si Vincent a arrêté de travailler pendant 2 ans et qu'après il refait des concerts ?

Alors son ARR ne va pas changer.



Et si Vincent met sa musique sur internet ?

Vincent va peut-être recevoir des droits d'auteur.

Vincent peut recevoir jusqu'à 836,70 euros de droits d'auteur par an.

Son ARR ne va pas changer.



Les choses importantes à retenir

Vous voulez être payé pour votre travail d'artiste ?

C'est une bonne idée.

Mais parfois quand on est payé,
on peut avoir moins d'allocation.

Ça dépend.

Avant d'être payé, c'est bien de faire la liste
de vos aides et de vos allocations.



Attention peut-être que vous recevez aussi d'autres aides.

Parfois on reçoit des aides mais pas pour son handicap.

Quand on est payé pour son travail d'artiste,
on peut parfois recevoir moins d'aides.



C'est important de bien réfléchir.

Parce que chaque situation est différente.

